

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ALLEMAGNE.

Francfort, le 17 septembre. — Hier soir, à 10 heures, toute la population de Francfort a été mise en émoi. On a craint un moment que les scènes du 1<sup>er</sup> avril et du 2 mai ne se renouvelassent, à en juger par les dispositions militaires qui ont été prises. Autrichiens, Prussiens, bataillons de Francfort, tout était sous les armes, sac au dos. Il paraît que les mesures militaires ont été provoquées par un rapport fait à la police sur une émeute probable pour la nuit, un grand nombre d'étudiants étant arrivés le jour même d'Offenbach. La ville est aujourd'hui fort paisible, et demain probablement il ne sera plus question de rien. On assure que les étudiants étrangers ont reçu l'ordre de la police de quitter Francfort dans les 24 heures, et que dorénavant ces jeunes gens ne pourront séjourner un plus long espace de temps dans cette ville.

## FRANCE.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

Paris, le 21 septembre. — On lit dans le *Journal de Paris* :

« Une dépêche de Bayonne, en date du 19, annonce que, le 16, Zumalacarréguy était à Munariz, près d'Estella.

« Quant à don Carlos, les uns disent qu'il est allé rejoindre Zumalacarréguy; d'autres prétendent au contraire qu'il se tient caché avec le plus grand soin.

« Cette incertitude sur le sort de don Carlos, jointe à l'éloignement de Zumalacarréguy et à l'occupation d'Elisondo, ont jeté les carlistes du Bas-Basque dans un grand abattement. Depuis près de quinze jours la junte est sans argent.

« Une autre dépêche, en date de ce jour, annonce que le choléra exerce de graves ravages à Bilbao. Il y meurt environ 100 personnes par jour.

« Le consul de France est au nombre des victimes.

« L'insurrection ne fait aucun progrès en Biscaye.

« Il n'est pas vrai, ainsi qu'on l'a répandu, que le gouvernement ait reçu une dépêche télégraphique annonçant qu'à la date du 15 il y aurait eu à Madrid un mouvement populaire pour appuyer le projet présenté par la majorité de la commission de la chambre des procuradores.

« La discussion du rapport ne devait commencer que le 16, et on comprendra facilement qu'il est impossible au gouvernement de prévoir à l'avance, pour les émentir, tous les faux bruits et toutes les inventions qui se répandent et se détruisent chaque jour »

« On lit dans le *Temps* du 20 :

« Dans toutes les combinaisons que l'on a étudiées jusqu'ici relativement à la reconnaissance plus ou moins étendue de la dette espagnole, il en est une à laquelle on ne s'est point arrêté, parce qu'elle ne paraissait point à craindre, et qui malheureusement a pris de l'importance : c'est l'intervention populaire dans cette question. On sait d'une manière positive que le peuple de Madrid s'est fortement prononcé à l'égard des sacrifices qui seraient imposés à la nation pour le paiement des emprunts royaux contractés à l'étranger. Une grande irritation a éclaté contre la minorité de la commission des finances, qui tient pour l'adoption du plan Torreno. On assure même que des manifestations hostiles ont eu lieu envers plusieurs membres individuellement. Le peuple repousse l'idée d'une assimilation de la dette qui ne dissimule aucunement la banqueroute, pour adopter une mesure à laquelle

il trouve au moins un caractère de légalité, c'est-à-dire la reconnaissance des seuls bons des cortès. On ne sait pas encore quelle influence ces manifestations pourront exercer sur les chambres, mais déjà elles ont causé une vive inquiétude au ministère et même à la reine, que le peuple accuse également de céder aux exigences de la diplomatie. »

M. le baron Rotschild est arrivé aujourd'hui de Londres à Paris.

— M. Arnault, membre de l'académie, est mort le 19 de ce mois subitement, dans le département de la Seine Inférieure. Il était sous l'empire secrétaire-général de la grande maîtrise de l'université. Les persécutions de la restauration contribuèrent beaucoup à sa célébrité. La représentation qui eut lieu en 1819 de son *Germanicus* fut pendant quelques semaines l'événement dont Paris s'occupa le plus, *Germanicus*, joué une seule fois alors et depuis repris sans succès, est aujourd'hui oublié.

— M. Levasseur, de la Sarthe, vient de mourir à l'âge de 87 ans.

— Un affreux incendie vient d'avoir lieu dans l'arrondissement de St-Pol. Une immense filature de coton, appartenant à M. Georges Grival, a été en quelques heures la proie des flammes.

— Le *National* annonce que M. de Sémonville, grand référendaire de la chambre des pairs, doit être remplacé par M. le duc Decazes.

— Un grand nombre de marchands et de fabricans de bijouterie ont adressé au gouvernement une pétition, dans le but d'obtenir qu'il soit fait des changemens et des modifications à la loi du 9 novembre 1797, relatif au titre et à la vente des ouvrages d'or et d'argent. A l'époque où cette loi fut rendue, la fabrication des bijoux avait peu de développement et était, pour ainsi dire, bornée au commerce intérieur. Elle contient, selon les pétitionnaires, des dispositions peu applicables aujourd'hui, et qui entravent, sans aucune utilité pour le fisc, les opérations d'une industrie devenue fort importante par les relations qui ont été établies avec les pays voisins et ceux d'outre-mer.

— nous apprenons à l'instant que la cour des pairs vient d'ordonner la mise en liberté de cent nouveaux détenus; c'est une bonne réponse aux doléances de la *Tribune*.

— Aujourd'hui la *Tribune* comparaisait devant la 6<sup>e</sup> chambre de la police correctionnelle pour refus d'insertion d'une lettre de M. Olivier Dufresne, inspecteur-général des prisons, en réponse à une lettre du prisonnier Jeanne. M. Bichat, gérant de la *Tribune*, a été condamné à cinquante francs d'amende et à l'insertion dans ses colonnes de la lettre de M. l'inspecteur-général.

— Quelques cas de choléra ont été constatés à Brest. M. Taxil-Vincent médecin plein de talent et d'humanité, vient d'être victime du cruel fléau.

— On a remarqué la présence de Paganini à l'une des dernières représentations du théâtre Ventadour, cet artiste a été l'objet d'une vive curiosité, son impassibilité et sa maigreur lui donnaient une espèce d'apparence fantastique qui semblaient précéder tous les spectateurs.

— *Tente Royale*. La charpente de la superbe tente royale que le ministère de la guerre fait faire, est en ce moment dressée, boulevard Mont-Parnasse. C'est un petit château; elle sera couronnée d'un dôme auquel on pourra monter par un escalier d'une construction particulière. Elle est haute de 40 pieds environ; sa longueur et sa largeur sont de 45 à 50 pieds. Le roi pourra y donner des dîners de 100 couverts.

— On conserve encore au Palais-Royal, café de la Rotonde, placée dans un beau cadre, la table en marbre sur laquelle s'ouvrit la première souscrip-

tion qui facilita aux frères Montgolfier leurs belles expériences aérostatiques.

— Le congrès scientifique, séant à Poitiers, vient de terminer sa session. Le nombre des membres du congrès s'est élevé à 230. D'importantes questions ont été débattues. Celle-ci notamment : « S'il y a plus d'avantage que d'inconvénient à employer les troupes aux travaux publics, et particulièrement aux routes » a été résolue affirmativement, après deux séances d'un examen approfondi. Le congrès a également pris l'initiative dans une question qui intéresse le maintien des saines doctrines littéraires, et la résolution suivante a été adoptée :

« Le congrès scientifique de France, séant à Poitiers, croit devoir exprimer le profond dégoût que lui inspire l'immoralité qui flétrit un grand nombre de productions littéraires de notre époque. Il émet le vœu qu'à l'avenir les écrivains, quelle que soit l'école à laquelle ils appartiennent, ne s'écartent jamais des règles imposées par le bon goût et par le sentiment des convenances. Il appelle à concourir à la prompte réalisation de cette réforme tous les hommes qui pensent que la mission des arts doit être de travailler à améliorer l'humanité. »

Il a été décidé que le congrès de 1835 aurait lieu à Douai. M. Louis de Jivenchy en a été nommé secrétaire général.

M. le ministre du commerce vient d'adresser une circulaire aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures dans laquelle on lit ce qui suit :

« Une loi de douanes doit être présentée au commencement de la prochaine session : elle est impatientement attendue; elle excite l'attention la plus sérieuse du pays. Parmi les points que cette loi doit régler, il en est dont la solution est déjà préparée, et ne réclame pas une instruction nouvelle; mais il en est d'autres pour lesquels il devint nécessaire de recueillir des documens et de constater les faits. C'est pour m'assister dans ce travail que j'appelle le concours de vos lumières et de votre expérience.....

« La meilleure manière de constater les faits, c'est de procéder par voie d'enquête. Telle est aussi la marche que je propose de suivre. Ces enquêtes auront lieu devant le conseil supérieur de commerce, qui a reçu cette mission spéciale de l'ordonnance qui l'a institué.

« Voici les points principaux sur lesquels les enquêtes devront porter :

« Il n'est pas besoin d'une enquête nouvelle pour les questions si graves du fer et de la houille. La plupart des faits ont déjà été recueillis; il ne reste pour ainsi dire, qu'à tenir au courant les travaux précédemment entrepris. L'administration trouve dans ses procédés ordinaires les moyens de remplir ce devoir. Mais d'autres questions également de haute importance, n'ont pas encore été éclairées; je veux parler des prohibitions qui subsistent dans nos tarifs.

« Je vous demande de vouloir bien apporter à ce travail le secours de votre zèle, de m'indiquer les personnes qu'il serait utile de consulter, d'envoyer, si vous le jugez convenable, un délégué qui vous représente et qui exprime votre opinion....

« Mon intention et de soumettre d'abord au conseil supérieur la question des verreries, des poteries et du plaqué; mais pour ces divers objets il n'y a qu'un petit nombre de témoignages à obtenir. C'est surtout pour la question des tissus de cotons et de laine, qui viendra immédiatement après celles que je viens d'indiquer, que je réclame votre utile

coopération. Je pense que le conseil supérieur pourra commencer à s'occuper vers le 15 octobre de la question des tissus.

« Le projet d'enquête ne doit alarmer aucun intérêt. Je n'ai pas besoin de dire qu'il ne peut entrer dans les intentions de personne, et surtout du gouvernement, de porter par de brusques changements la perturbation dans les intérêts matériels. »

### BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 22 SEPTEMBRE.

Un arrêté royal en date du 21 septembre porte :

Art. 1<sup>er</sup>. Il est accordé au sieur Teichmann, inspecteur-général des ponts et chaussées, démission de ses fonctions de gouverneur par interim de la province d'Anvers ;

Le sieur Rogier (Charles), ancien ministre de l'intérieur, reprendra ses fonctions de gouverneur de ladite province.

Art. 2. Le baron de Stassart, gouverneur de la province de Namur, est appelé aux mêmes fonctions dans la province de Brabant.

Art. 3. Le sieur Lebeau (Joseph), ancien ministre de la justice, est nommé gouverneur de la province de Namur.

Art. 4. Le baron de Copin, gouverneur de la province de Brabant, est appelé aux mêmes fonctions dans la province de Luxembourg.

Art. 5. Le sieur Thorn (J.-B.), gouverneur de la province de Luxembourg, passe en la même qualité dans la province de Hainaut, en remplacement du sieur de Puydt, lequel est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Art. 6. Le baron de Lamberts Cortembach, gouverneur de la Flandre orientale, passe en la même qualité dans la province de Limbourg, en remplacement du sieur Hennequin (J. F.) lequel est admis à faire valoir ses droits à la pension.

Art. 7. Le vicomte Vilain XIII (Charles), membre de la chambre des représentants, est nommé gouverneur de la province de la Flandre orientale.

Art. 8. Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin officiel*.

Par un autre arrêté royal du même jour :

Le sieur de Puydt (J. H.), ancien gouverneur de la province de Hainaut, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Le sieur Hennequin (J. F.), ancien gouverneur de la province de Limbourg, est nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

Les préparatifs pour le grand concert d'harmonie, au Jardin botanique, ainsi que pour la fête qui doit l'accompagner, se continuent avec activité. Tout fait espérer que ce concert sera un des plus beaux que l'on ait encore entendus en Europe. Les exécutans, dont le nombre doit être de quatorze cent quatre-vingt, s'empressent de se rendre de toutes parts à l'invitation de M. Féty et se trouveront réunis à l'époque convenue. Nous savons que beaucoup de cartes ont été délivrées aux personnes qui désirent entendre commodément ce grand concert, et que l'on continue à en distribuer, au local pour le prix de cinq francs chacune, et nous avons lieu de croire que le nombre, qui doit en être limité, ne tardera pas à être bientôt épuisé.

— On restaure en ce moment le monument provisoire de la place des Martyrs ; une offrande solennelle aura lieu par les combattans de septembre ; différens corps de musique s'y feront entendre. Tous les soirs le monument sera illuminé à huit heures, et des sérénades y seront données par diverses sociétés.

Après le spectacle gratis du 25, les artistes et les musiciens du théâtre se proposent d'exécuter sur cette place la cantate patriotique et le dernier couplet de la *Brabançonne* sur la tombe de Jeneval.

— Depuis quelques jours il est arrivé d'Alger à Bruxelles plusieurs soldats de la légion étrangère de l'armée d'Afrique. Deux d'entre eux qui se sont mariés à Alger avec des filles du pays sont accompagnés de leurs femmes.

— Suivant un calcul fait par plusieurs journaux anglais, le roi de Hollande serait le plus riche particulier de l'Europe et peut être du monde entier. On évalue sa fortune privée à plusieurs centaines de millions de thalers. Or, le roi Guillaume n'avait pas grand chose en 1814. Sa fortune a dû commencer à la loi du 14 mai 1814, qui a reconstitué la dette hollandaise avec toutes les anciennes dettes, depuis longtemps oubliées en Hollande, et dont les titres étaient à peu près à aussi vil prix, avant cette reconstitution, que les assignats de la république française. Les tripotages du

syndicat de 1822 à 1830, les avantages faits à la banque de Bruxelles, lors de son institution, dans laquelle le roi Guillaume est intervenu comme principal actionnaire, ont servi à augmenter beaucoup une fortune si honnêtement fondée en 1814. Les revenus des colonies hollandaises aux Indes-Orientales, revenus dont le roi Guillaume s'attribue le maniement exclusif, et sans rendre compte, par une fausse interprétation de l'article 60 de la loi fondamentale des Pays-Bas, servent encore à nourrir le trésor amassé par le chef de la famille des Nassau. (Courrier belge.)

LIEGE, LE 23 SEPTEMBRE.

4<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SEPTEMBRE.

Pour la première fois peut-être, le rendez-vous national de septembre, aura le caractère complet d'une fédération provinciale : les deux résistances à la fusion entière de tous les belges ont été habilement surmontées ; le mécontentement du commerce a presque disparu, parce que le gouvernement lui cherche des équivalens à ses pertes, et que l'industrie, envisageant la vérité avec plus de sang-froid, cesse de s'en faire un épouvantail. Les entrepreneurs en république, qu'on nous avait expédiés de l'étranger, n'ont pas réussi davantage à nous détacher de la tyrannie de nos institutions. Ils nous sont trop supérieurs pour que nous ayons pu les comprendre ; au bout de six mois de tems, ils auraient fait des tribuns de nos ouvriers, des palais de toutes les chaumières et des femmes libres de toutes nos mères de famille. La Belgique, dans la simplicité de ses mœurs et de son entendement, ne pouvait pas faire des progrès assez rapides dans sa régénération pour être digne de ses maîtres : aussi ont-ils quitté notre malheureux pays en le regardant comme inéducable. Pauvre Belgique ! si le départ de ses régénérateurs allait lui donner de mauvaises récoltes !

En France, les dangers que l'anarchie a fait courir à la dynastie sont déjà oubliés : le drame républicain a en une catastrophe plus subite qu'on ne s'y attendait. L'esprit et le courage français ont encore une fois donné à l'Europe un spectacle saisissant, mais la commotion a été passagère et déjà la société française est rentrée dans le repos le plus absolu.

L'irritation que manifeste l'Espagne contre les tentatives de don Carlos pourrait l'entraîner au-delà de la monarchie : l'avis de la commission des finances présente une rupture plus profonde avec l'ancien régime que sa proclamation des droits. Celle-ci pourrait n'être qu'une imitation française et une inspiration de ses institutions nouvelles, tandis qu'il y a dans le rejet de la dette monarchique une haine bien explicite et tout à fait spontanée. Si la crise politique de ce pays aboutissait à la république, l'analogie de sa situation avec celle de la France, en 92 : les obstacles qu'elle éprouve dans sa réforme pourraient faire craindre que le gouvernement populaire ne s'inaugurât pas une de ces scènes sanglantes dont le souvenir a surtout contribué à la perte des derniers démocrates français. Alors l'impression que ferait sur nous et sur la France les excès de cette anarchie ne pourrait qu'avoir une réaction tout à l'avantage des institutions de la monarchie représentative.

L'anniversaire de septembre se présente donc pour nous, sous des auspices de fraternité nationale et de consolidation politique. La révolution va enfin obtenir une appréciation impartiale. Tout le monde va la juger ce qu'elle a été réellement ; un divorce inévitable entre deux nations qui ne se rapprochèrent que pour se faire sentir toute la force de leurs antipathies. C'est à nos marieurs politiques de Vienne que revient la responsabilité de cette catastrophe, précipitée encore par le mépris avec lequel le peuple acquérant voulait traiter le peuple acquis.

Les récriminations, les antipathies mises de côté, l'œuvre de la réparation devient plus facile et l'anniversaire d'un événement que la majorité chérit et que la minorité adopte s'œuvre comme une ère d'espérance et comme le terme de nos dissensions déjà trop longues.

Le *Moniteur belge* arrivé hier contient un arrêté royal daté du 21 septembre ; et portant nominations de nouveaux gouverneurs dans sept provinces du royaume. Les gouverneurs de Liège et de la Flandre occidentale sont les seuls qui restent à leur poste. MM. Hennequin, du Limbourg, et de Puydt, de Mons, sont mis à la retraite. (V. Bruxelles.)

Les journaux de Paris publient une circulaire du ministre du commerce adressée aux chambres consultatives des arts, manufactures et commerce. Le ministre annonce qu'une loi de douanes sera présentée aux chambres au commencement de la session prochaine. Il demande en conséquence des renseignemens sur la question des verreries, des poteries, de tissus de cotons et de laine. Quant à la question des fers et des houilles le ministre la regarde comme suffisamment éclaircie. (V. Paris.)

La situation de l'Espagne continue à se présenter sous un jour alarmant. Une feuille de Paris craint de voir intervenir l'émeute dans la discussion financière. (V. nouvelles d'Espagne.)

Plusieurs journaux viennent de publier une allocution du pape, qui porte l'annulation des actes du gouvernement de don Pedro. L'*Indépendant* fait remarquer que ce document qu'on donne comme nouveau, a été publié dans tous les journaux il y a un mois, et même dans plusieurs de ceux qui en donnent aujourd'hui une seconde édition.

Le *Handelsblad* d'Amsterdam publie un document d'où il semble résulter que don Carlos renonce à l'emprunt annoncé il y a quelque temps.

Le gouvernement hollandais prend plus que jamais une allure pacifique. Le *Handelsblad* dit aujourd'hui qu'il est question de congédier les cadres de la *schuttery*. (V. plus bas.)

On écrit d'Anvers, 21 septembre :

« M. Cramer, l'un des bannis du mois d'avril et qui fut arrêté à Anvers, il y a de cela quelques jours, a été ce matin à 4 heures extrait de la prison civile et reconduit à la frontière hollandaise. Il était accompagné de 4 gendarmes et suivi d'une voiture dans laquelle il a, dit-on, refusé de monter. »

— M. Arnault, le spirituel fabuliste, et auteur de plusieurs tragédies remarquables, vient de mourir dans le département de la Seine-Inférieure. M. Arnault exilé sous les Bourbons a passé plusieurs années à Bruxelles.

— On fait d'immenses préparatifs pour la partie musicale des fêtes de Bruxelles. On annonce qu'il y aura quatorze cent quatre-vingts musiciens concourant au grand concert.

— Nous reproduisons plus loin de nouvelles applications du *Belge* sur l'ajournement de la distribution des croix de fer.

— Un ordre du jour du colonel commandant la garde civique de Tournay, prescrit les mesures pour le tir à la cible qui a dû avoir lieu hier 22 courant. Le premier prix est un fusil à deux coups et le second une paire de pistolets.

— M. Grisar n'a pas concouru pour la cantate officielle, à cause du nouvel opéra auquel il travaille et dont le titre est encore un mystère. On dit que le poème est de M. Carmouche.

— On lit dans le *Handelsblad* :

« On apprend que le séjour du général Eeren dans les Indes néerlandaises, comme gouverneur général, est fixé à cinq années. Son successeur au portefeuille de la guerre n'est pas encore nommé parmi les personnes qu'on désigne pour ce poste sont les généraux Trip, de Kock et van Styrum, le général Hooft ayant refusé ce portefeuille. Quelques personnes parlent aussi du général Tanguagell qui se trouve à Francfort. »

« Le bruit circule que le gouvernement se propose de congédier au 1<sup>er</sup> octobre prochain, les cadres des bataillons de *schuttery*. Cependant on ne sait encore rien de positif à ce sujet. »

— Le *Handelsblad* du 21 publie un document émané du premier ministre de don Carlos et d'où il résulte que l'emprunt de 25 millions de piastres est rapporté, sans doute parce qu'il n'a eu aucun succès. Il est en même temps créé des certificats de participation, pour une rente collective.

live de deux millions de piastres fortes qui sera inscrite au nom du trésor public espagnol, aussitôt que S. M. Charles V aura recouvré ses droits. Il ne s'agit plus que d'attendre.

— La police vient d'arrêter à Mons, une bande de petits voleurs.

— On écrit d'Ostende, 22 septembre :

M. l'inspecteur-général des ponts et chaussées de France, M. Raffeneau, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées du département du Pas-de-Calais, et M. l'inspecteur divisionnaire du département du Nord, sont arrivés vendredi dernier en cette ville sont allés voir le lendemain les ouvrages hydrauliques de Slykens, l'écluse de chasse, le musoir et les nouveaux ouvrages du port; ils ont particulièrement admiré les superbes écluses de Slykens, qui sont un chef-d'œuvre en ouvrage hydraulique.

— Il y a quelques jours que les journaux de Bruun ont dit qu'une réunion des trois monarches du Nord devait avoir lieu en cette ville; on ne croit aucunement ici une pareille nouvelle, et l'on prétend que cette année cela n'aura plus lieu.

(Gaz. d'Augshourg.)

— On a répandu à la bourse de Londres, le bruit que don Pedro avait éprouvé une rechute violente, et que sa vie était en grand danger. (Stand.)

— On apprend de Pétersbourg, par correspondance particulière, qu'un nouvel incendie a éclaté à Moscou et que 200 maisons ont été la proie des flammes.

— Une maladie de chevaux, connue sous le nom de *gastro-enterocephalite*, vient de se déclarer dans la commune de Habey-la-Neuve (Luxembourg), sur trente chevaux atteints de cette maladie, vingt ont succombé.

— On écrit du Luxembourg, qu'un cultivateur de la commune de Holscheid, canton d'Arion, vient de trouver dans une pièce de terre, qu'il cultivait, une petite caisse en cuivre d'un demi-pied de longueur, trois pouces de hauteur et de 5 à 6 pouces de largeur, renfermant quelques médailles en or. D'un côté elles portent un portrait qu'on croit être de Jules César, et de l'autre côté un éléphant portant une couronne et les lettres P. F. X. R. 56; il y avait aussi dans la caisse une espèce de canif à deux lames. Cette découverte serait importante si ces médailles remontaient réellement à l'époque supposée. On y fait encore des recherches.

— Le congrès scientifique de Poitiers (France), vient de se séparer. La question de l'application des troupes aux travaux publics y a été décidée affirmativement. Le congrès a aussi exprimé le vœu qu'à l'avenir les écrivains ne s'écartent jamais des règles imposées par le goût et les convenances. (V. Paris.)

— On écrit de Naples, le 6 septembre :

« L'éruption du Vésuve a cessé, mais on nourrit encore des grandes inquiétudes; le fameux naturaliste Salvatore, est d'opinion qu'une éruption encore beaucoup plus terrible que celle qui vient d'avoir lieu, est inévitable. On craint cette fois-ci que le volcan se formera un cratère dans le milieu de la montagne, et que le torrent prendra la direction de Portici.

— Les journaux de Washington, du 18 août, annoncent que l'esprit d'hostilité contre le président est toujours porté à un degré extrême.

— La diète hongroise qui vient de s'ouvrir est la 131<sup>e</sup>.

— On a tenté à Maidstone (Angleterre), l'essai d'armer les dragons de lances et d'ajouter la carabine à l'armement des lanciers.

— On mande du fort St-Georges (Indostan), qu'il y a eu un engagement très-vif entre les troupes britanniques et les naturels. Le lieutenant Erskine, du 48<sup>e</sup>, a été tué.

— Voici l'ordonnance de police qui vient d'être affichée dans le jardin du palais du Luxembourg à Paris: « D'après les plaintes nombreuses portées par le public, il est expressément interdit de fumer dans le jardin du Luxembourg. » Ce fait prouve combien l'habitude de fumer,

presque inconnue à Paris il y a quelques années, est devenue à la mode parmi les jeunes gens.

— Des lettres d'Alexandrie reçues à Londres portent que le gouvernement égyptien a suspendu les travaux des manufactures du coton pour incorporer dans l'armée les ouvriers qui y étaient employés. On se flatte que la conséquence serait une augmentation dans le prix des colons fabriqués.

— Dans le village de Laban près de Posen on a établi un *chemin de fer flottant* construit sous la direction du capitaine de génie Hardenack, pour le transport des briques et du bois de chauffage. Les avantages qu'on en retire sont considérables. Ce chemin de fer flottant à 115 de mille de distance et une pente de 11144. Un bon cheval peut en descendant traîner à lui seul sans effort et même au trot 20 voitures à une roue chargées chacune de 100 briques ou 10 quintaux, et par conséquent une charge de 200 quintaux; mais en remontant il ne peut traîner que la moitié de la charge. La construction de tout l'établissement en général est de la plus grande simplicité quoique portée à la plus grande perfection, puisque les voitures se rendent d'elles-mêmes jusque dans le bateau. Les pays peu peuplés retireraient un grand avantage de l'établissement de pareils chemins, dont les frais pour la distance susdite tout compris jusqu'au plus petit clou est de 3,000 rthlr., dont 115 au moins forme le prix des voitures. Le rapport qu'en a fait M. de Rauch, général d'infanterie et chef du corps du génie qui s'y est rendu le 6 de ce mois avec plusieurs autres officiers et autorités supérieures, est tout en faveur de ce mode de transport.

— On lit ce qui suit dans le *Constitutionnel des Flandres* :

Un livre de la plus grande importance pour l'histoire littéraire de la Flandre vient de voir le jour dans la petite ville d'Ecloo. C'est ce fameux *Ragnar* (*Renaort de Vos*), le poème épique le plus célèbre du moyen âge, après la *Divine Comédie* de Dante. Cette épopée si intéressante, et déjà connue en Flandre, dès avant l'année 1100, a été écrite originellement en flamand, par un *Gantois*, comme l'a très bien prouvé M. J. F. E. Willems, dans sa savante dissertation imprimée dans un des derniers n<sup>o</sup> du *Messenger des Arts et des Sciences*, de Gand. Depuis, ce poème, qui peint si bien les mœurs du moyen-âge, a fait le tour de l'Europe, traduit et paraphrasé dans toutes les langues du Nord et du Midi.

M. Willems a bien mérité de la patrie en nous rendant ce poème national, qu'il a mis en vers flamands modernes d'après l'édition du savant J. Grimm, Berlin, 1834, in-8<sup>o</sup>, en adoucissant toutefois certains passages et quelques expressions qui ne blessaient pas les oreilles de nos naifs ayeux. Dans ce moment où de toutes parts nous refaisons notre histoire avec tant de zèle, ce livre est destiné à avoir un succès populaire.

— Le choléra a beaucoup diminué dans la prison de Gand.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

« Nous avons dit naguères que M. Margat, aéronaute du roi des français, avait entrepris à Tournay mardi 16 septembre, son 48<sup>e</sup> voyage aérien. Parvenu à la hauteur d'environ 500 toises, il ressentit à la main gauche de fortes crispations, qui lui faisaient recourber les trois doigts du milieu. Il continua de s'élever, et lorsqu'il fut à peu près à six mille pieds au-dessus du sol, il éprouva un fort tintement d'oreilles, qui lui causa une légère surdité. Son thermomètre, qui marquait à son départ 24 degrés au-dessus de zéro, est descendu à 9 degrés, ce qui donne une différence de 15 degrés dans la température.

« M. Margat songea alors à effectuer sa descente. Les mêmes crispations se firent sentir à la main gauche et affectèrent même quelque peu la main droite, lorsqu'il se trouva de nouveau à 500 toises de la terre, et ce n'est qu'en changeant de région d'air, qu'il put faire cesser cette douleur; dès ce moment M. Margat n'a plus rien éprouvé. Il attribue les crispations qu'il dit avoir ressenties, à l'influence des couches d'air plus ou moins épaisses, plus ou moins pesantes qu'il lui fallut traverser. Toutefois il laisse à la faculté de médecine le soin d'en faire déterminer les causes, et se contente de signaler ce phénomène à son attention.

L'aéronaute a effectué sa descente, sans accident, trois quarts d'heure après son départ, dans la cour de la ferme de Tassinère, occupée par M. le bourgmestre de la commune de Ganagerge (arrondissement de Bruxelles), à douze lieues de Tournay.

— On lit dans le *Morning Herald* :

« Une espèce de contre-partie du congrès scientifique actuel de Poitiers a eu lieu la semaine dernière à Edimbourg, où s'était réunie, en assemblée générale, l'association anglaise pour la propagation de l'instruction et des enseignements moraux dans les diverses classes de la société. Cette association compte dans son sein les savans et les hommes de lettres les plus distingués en Angleterre et parmi ses associés correspondans presque tous les hommes qui en Europe, se sont fait une réputation scientifique. Environ 1300 membres assistaient à la dernière réunion, et de tous les points de l'Angleterre une brillante société était accourue pour former l'auditoire.

La *Gazette nationale allemande* contient l'article suivant sur l'état politique de l'Europe :

« On se tromperait fort si l'on pensait que l'Europe peut être menacée d'une nouvelle complication des relations politiques, dans le cas où les données des journaux légitimistes seraient confirmées. Les puissances de l'Est ne sont pas moins intéressées à la conservation de la paix que celles de l'Ouest, et cela par les mêmes motifs. Aussi longtemps qu'il sera possible que l'explosion d'une guerre allume un incendie qui détruirait l'ordre de choses existant en Europe, on fera certainement de part et d'autre tous les efforts imaginables pour maintenir la paix à tout prix.

« La solution d'une des grandes questions politiques qui tiennent l'Est et l'Ouest en suspens dépend d'un trait de plume du roi des Pays-Bas. On dit que les négociations de Biberich ont fait disparaître les derniers obstacles qui s'opposaient à l'arrangement du différend belge, et que l'on s'est entendu sur un projet de contrat qui changera l'armistice de fait entre la Hollande et la Belgique en une paix durable.

« Il ne manque plus que ratification du roi des Pays-Bas. Toutefois cette ratification se fait attendre depuis si longtemps que l'on commence à douter de nouveau de la possibilité d'un arrangement.

« Nous apprenons de Bruxelles que le roi des Pays-Bas exige maintenant que la diète germanique ratifie d'abord le traité. Toute la difficulté consiste dans ce point, insignifiant en apparence. La diète germanique ne peut, sans être infidèle à ses devoirs, approuver un traité qui impose des conditions onéreuses à un de ses membres, si cette approbation n'est pas demandée par ce membre lui-même.

Aussi longtemps donc que le roi des Pays-Bas hésitera à faire cette démarche, la question belge restera en suspens. Nous admettons volontiers que le caractère ferme du roi des Pays-Bas l'empêchera toujours de faire une démarche qui lui paraîtrait compromettre sa dignité. Mais comme en politique l'intérêt général est la loi suprême, la dignité personnelle s'efface devant l'avantage du pays.

« Si donc le roi des Pays-Bas refuse toujours de ratifier le traité, il faut qu'il existe des raisons qui répandent du doute sur les résultats. Evidemment ces raisons sont basées sur la supposition que, tôt ou tard, il y aura une rupture entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Si une guerre générale éclatait, la Hollande éprouverait évidemment un préjudice, si elle avait fait la moindre concession, soit parce que, lors de la dernière fixation des rapports après la fin de la lutte, on a pris en considération l'état de possession légitime avant la guerre, soit parce que le désarmement qui, en ce moment, serait le principal avantage d'un arrangement, n'opérerait point une économie, mais entraînerait bientôt des frais plus considérables, qui seraient occasionnés par de nouveaux armemens. »

ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LA VILLE DE LIÈGE.

La distribution des prix accordés par la régence aux élèves de cette école, qui se sont le plus distingués, aura lieu jeudi prochain 25 du courant, à sept heures du soir, à la *Halle des Drapiers, rue Féronstrée*.

Les parens des élèves et les amis de l'instruction, sont priés d'y assister.

Le secrétaire de la commission d'examen,  
H. Deville-Thiry.

### ENCORE DES CROIX DE FER.

Nous croyons pouvoir donner l'assurance positive que toutes les demandes adressées à temps à la commission, ont été dépouillées et ont subi l'épreuve de l'examen.

Ce n'est pas là l'obstacle qui a principalement empêché la commission de soumettre un travail complet au gouvernement.

Comme elle a pris la résolution de motiver son travail, elle a du reculer devant la pensée de décerner une croix pour des motifs qui ne seraient pas à l'abri de toute contestation, à l'appui desquels elle ne pourrait pas produire des témoignages irrécusables.

Or, nous priions le public de bien vouloir réfléchir que la commission a eu à examiner le mérite de plus de huit mille demandes et de plus de soixante mille certificats.

Ce travail immense, elle l'a fait, il faut bien le répéter, en moins de huit mois, et elle y a consacré environ 120 séances, c'est-à-dire qu'elle s'est réunie trois et quatre fois par semaine, chaque fois pendant cinq ou six heures.

Mais à la révision, quand la commission s'est occupée de la rédaction définitive des motifs qui l'avaient décidée à voter la croix, n'a-t-elle pas dû éprouver la crainte bien naturelle que la religion des rapporteurs et de la commission n'eût été surprise par des certificats mensongers, que tel ou tel individu ne se fut attribué telle ou telle action dont un autre était l'auteur; qu'il n'eût exagéré l'importance de tel ou tel service.

Si la commission au lieu d'agir avec une consciencieuse réserve, avait précipité un travail pénible, fastidieux pour le terminer, si elle avait décerné, sans un examen approfondi, les insignes du mérite et de la bravoure; si elles eussent été appendues à la poitrine du lâche ou de celui qu'aucun service ne recommande à la reconnaissance du pays, un journal obscur de la province n'écrit pas aujourd'hui qu'il va se trouver forcé de tonner contre la lenteur de la commission, et qu'elle ne lui inspire que peu de confiance.

Mais tous les bons, les vrais patriotes n'auraient pas eu assez de reproches à lui adresser pour avoir flétri, en la donnant maladroitement, une croix qui ne doit rappeler que de nobles, de grands souvenirs, et qui ne peut être que la récompense de services signalés.

On dira peut-être: mais rien n'empêchait de publier les noms de ceux dont les services étaient incontestables. — La chose était possible, mais, messieurs, avez-vous bien réfléchi que ceux dont les titres sont environnés d'une certitude telle que nulle ne s'avise de les contester, occupent la plupart des positions sociales élevées; que les titres qui peuvent offrir des doutes sont ceux de simples combattans, tous gens obscurs, lesquels, faute d'instruction, n'ont pu exposer leurs droits avec assez de clarté, d'exactitude, ou de détails.

Par conséquent si la commission avait livré à la publicité les noms des décorés dont les titres sont incontestables, vous lui eussiez d'abord reproché une foule d'omissions; et puis, ce qui eut paru beaucoup plus fâcheux au public, vous l'eussiez accusée d'avoir sacrifié les malheureux en se laissant dominer par un esprit d'aristocratie.

Ces explications que nous pourrions étendre nous semblent de nature à satisfaire les patriotes sincères, ceux qui veulent que la croix de fer soit la récompense des plus dignes.

Mais tous ces hommes qui accusent la commission de lenteur sans tenir compte du travail immense dont elle s'est chargée, qui eussent voulu qu'elle eut fini son travail quand-même, ne feraient-ils pas soupçonner qu'ils ont quelque intérêt à ce que la commission précipitât la présentation au roi de la liste des décorés, et que la prudente lenteur de la commission les épouvante parce qu'elle permet à ses membres de recueillir ou de recevoir de nouveaux renseignements sur une foule de candidats? (Belge.)

### ACADEMIE ROYALE DE DESSIN.

L'exposition publique des ouvrages des élèves de toutes les classes, aura lieu jeudi prochain, 25 septembre, dans les salles de l'Académie, qui seront ouvertes tous les jours inclu le mardi, 30 du courant, de neuf heures du matin à une heure de relevée.

La séance solennelle pour la distribution des prix décernés aux élèves sera postérieurement annoncée dans les journaux.

Liège, le 23 septembre 1834.

### VILLE DE LIEGE.

Les bourgmestre et échevins procéderont le lundi 29 septembre courant, à l'ADJUDICATION au rabais des Réparations à faire au Pont de Bois de la Tour en Bèche, communiquant du quartier de l'Est à la Boverie.

On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la régence.

Liège, le 23 septembre 1834.

Le président du collège, Louis JAMME.  
Par le collège: le secrétaire, DEMANY.

### ETAT CIVIL DE LIEGE du 21 septembre.

Décès: 2 garçons, 1 fille, 3 hommes, savoir: Garpar André Hubens, âgé de 72 ans, rentier, rue Pierreuse, époux de Marie Catherine Thérèse Brouwer. — Dominique Roland, âgé de 26 ans, soldat à la deuxième compagnie, 2<sup>e</sup> bataillon, premier régiment d'infanterie en garnison en cette ville, célibataire. — Anne Guillaume Edouard Dooville, âgé de 21 ans, étudiant, rue St.-Hubert, célibataire.

Du 22 septembre. — Naissances: 7 garçons, 1 fille.

Décès: 2 garçons, 4 filles, 1 homme, 3 femmes, savoir: Jean Bernard Henri Bodeus dit Bodet, âgé de 49 ans, rue Volière, célibataire. — Marie Catherine Kina, âgée de 95 ans, boulangère, rue du Vert-Bois, veuve de Jacques Renard. — Marie Ida Delrée, âgée de 49 ans, journalière, faubourg St. Laurent, épouse de Lucien Augustin Planché. — Marie Joseph Eléonore Hanikenne, âgée de 25 ans, rue Vieille Voie de Tongres, épouse de Jean Hubert Tilman Jabon.

### THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui mardi 23 septembre, abonnement courant, le *Murteau*, comédie en un acte, suivi par la *Pieuvre*, opéra en un acte. Le spectacle sera terminé par la *Haine d'une femme*, vaudeville en un acte.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.



M. HILGERS, prévient les amateurs qu'il est arrivé à Liège avec un transport de beaux CHEVAUX de selle, de voiture et de tilbury. Il loge chez DUBOIS, au faubourg St.-Marguerite. 579

La BELLE FERME de l'ABBAYE de ROLDUC, sise à KERKRADE, province de Limbourg, ayant été surenchérie d'un vingtième, elle sera VENDUE définitivement et à la folle enchère le 29 du courant, à 11 heures du matin, dans une des salles de l'ancienne Abbaye. Elle consiste en beaux bâtiments construits en pierres et briques et couverts en ardoises, le tout dans le meilleur état. L'exploitation consiste en 104 bonniers métriques d'un seul gazon, en vergers, prairies et terres de première classe. 535

HUITRES anglaises chez ANDRIEN fils rue Souverain-Pont,

F. HARDY a reçu HUITRES anglaises et ANCHOIS nouveaux

#### RENTES A VENDRE.

Le jeudi 2 octobre 1834, à 10 heures du matin, on exposera en VENTE aux enchères, en l'étude de M<sup>e</sup> PARMENTIER notaire, place de la Comédie, à Liège:

1<sup>o</sup> Une RENTE de 32 MESURES d'EPEAUTRE, au capital de 1,642 frs 32 centimes, due par le sieur Lagenaken, demeurant à Looz.

2<sup>o</sup> Une RENTE en SEIGLE de 42 MESURES de Looz, au capital de 3,216 frs., due par la dame Marie Melotte, veuve de Robert Proesmans, demeurant à Looz.

S'ADRESSER AUDIT NOTAIRE. 585

#### VENTE d'une grande quantité de FUMIER.

Samedi 27 septembre courant, à deux heures de relevée, aux casernes de St-Laurent et des Ecoliers, à la requête de l'administration du train d'artillerie. 582

#### GRANDE VENTE DE FUTAIE.

Le 8 octobre 1834, à onze heures, M. Vanherberghen, VENDRA à l'enchère toute la FUTAIE croissant sur 17 bonniers de son bois des Arches Dandennes, commune d'Andennes, cette futaie consiste en chênes et hêtres de toute qualité.

Recours sur le bois. — A crédit, etc. 583

#### GRANDE VENTE DE FUTAIE.

On fait savoir que, le mercredi, 24 septembre courant, à 10 heures du matin, il sera exposé EN VENTE, au bois du Prince-sur-Mett, près de la Sambre, 75 marchés de beaux et gros chênes.

Recours au pied des lots. 578

On demande en LOCATION, pour Noël prochain, dans un quartier peu éloigné du centre de la ville, une MAISON composée de 5 ou 6 places, cuisine, cave et un petit jardin si possible. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire, rue d'Amay. 499

UNE SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au bureau de cette feuille où l'on dira pour qui c'est.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n<sup>o</sup> 32 avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

#### MAGASIN PITTORESQUE.

Cet ouvrage paraît par livraison de 8 pages, très-grand in-8<sup>o</sup> sur beau papier 52 LIVRAISONS PAR AN, un cahier de 4 livraisons par mois: 12 cahiers formeront un volume qui contiendra au moins 250 gravures, dessinées et gravées par les meilleurs artistes, et accompagnées du texte rédigé par une société des gens de lettres de tous les pays.

Par la grandeur du format et le genre de caractères employé pour le texte, chaque volume aura la valeur de 10 volumes in-8<sup>o</sup> ordinaire.

Prix: 5 fr. 20 c. par an, pris au bureau du *Politique*.

### POUDRE XYRIOPHILE.

L'inventeur de cette poudre d'une supériorité incontestable, supériorité reconnue par un grand nombre d'habitans de cette ville, ne s'est décidé à la mettre dans le commerce que par suite des vives instances qui lui ont été faites et après être assuré de l'insuffisance de celles connues sous les noms des pâtes métalliques minérales, etc., etc.

Cette poudre présente un double résultat non obtenu jusqu'à ce jour; elle adoucit le tranchant du rasoir, en même temps qu'elle dispense à jamais de le faire repasser.

Dépôt chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Or, n<sup>o</sup> 32.  
Prix de la boîte: 4 fr. 50 cent. 493

### DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

### DE LA LANGUE FRANÇAISE,

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*.

### COMMERC.

Bourse de Vienne du 12 sept. — Métalliques, 98 0/0 000. Actions de la banque 1237 0/0.

Bourse d'Amsterdam, du 20 sept. — Dette active, 51 1/16. Dito, 98 7/8 0 — Bill. de change, 22 7/16 0 — Oblig. du Syndicat, 89 15/16 0/0 — Dito, 72 3/4 0/0 00. — Rente des dom., Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 00 0/0. — Dito de 1833, 00 0/0. — Obl. russe 110p, et C. 102 7/8 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0000 — Inscrip. russes, 68 1/8 0000 — Empr. russe 1831, 98 0/0 0/0 000. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 00000. — Dette diff. d'Esp., 11 3/16 0/0. — Obl. mét. Autriche, 98 1/4 00 00. — Lots chez Gollals, 0/00. — Cent. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danoises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 77 7/8. — Cortès, 41 5/8 00. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 000 0/0.

Bourse d'Anvers, du 22 septembre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	112 0/0 perte.		
Londres.	12 07 1/2	12	
Paris.	47 3/8	A 47 1/8	47
Frankfort.	136 3/16	A 36 1/16	35 7/8 A
Hambourg.	35 7/16	A 35 3/16	A 35 1/16
		Escompte 3 0/0.	

Effets publics. Belgique — Dette active, 102 3/4 A. Id. diff. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 96 P. — Empr. de 48 mill. 98 1/2 P. 00. — Id. de 12 mill., 0/1. Id. de 24 mill., 000 0/0 000. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 0000. Oblig. synd., 0/00 — Rent. remb., 2 1/2, 87 et 84 3/4 P. — Espagne. Guebb., 00 0/0 00 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c., 00 0/0 0/0 Id. perp. Amst., 38 3/4 39 3/8 38 3/4 P. — Idem dette différée, 41 1/4 P.

#### MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

380 caisses sucre Havane blond, à fls. 17 2/8, entrep. étranger.  
300 caisses sucre Havane blond, prix inconnu.  
400 caisses sucre Havane blond, de fls. 17 à fls. 17 1/2 ent. nat.  
65 caisses sucre Fernambouc blanc, à fls. 18, entrep. national  
10,000 kil. bois jaune Tampico; à fls. 4 consom.

Arrivages au port d'Anvers, du 20, 21, 22 septembre.

Le smak belge Victoire, c. Boey, v. de Bremen, ch. de café sucre.  
Le smack hanovrien Susanna Helena, c. Rieke, v. de Bergen, ch. de stockvisch et huile de poisson.  
Le brick norvégien Concordia, c. Amisensen, v. de Tombo, gen. ch. de bois.  
Le brick américain Rival, c. Stone, v. de Matanzas, ch. de sucre.  
Le brick anglais Elisabeth, c. Cornet, v. de Matanzas, ch. de sucre.  
Le yacht prussien Hercules, c. Kamps, v. de Cologne, ch. de bois et pierres.  
Le koff hanovrien Zeelust, c. Krauer, v. de Memel, ch. de bois.  
Le koff kniphauser Marianne, c. Vandewoude, v. de Bremen, ch. d'avoine

Bourse de Bruxelles, du 22 sept. — Belgique. Dette active, 51 1/16 P. Emp. 24 mill., 98 1/4 0. — Hollande. Dette active, 50 7/8 A. — Espagne. Guebb., 33 1/4 P. 0 Perpétuelle. Anvers, 4 p. c., 00 0/0 0. Id. Amst. 5 p. c., 39 0/0 A. Id. Paris, 3 p. c., 27 0/0 P. Cortès à Lond., 41 3/4 P. Dette diff. 41 3/4 P.

#### Prix des grains au marché de Liège du 22 sept.

Froment vieux l'hectolitre,	44 francs 57 cent.
Seigle, id.	8 50 "

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622. Liège.